

Annexe 3

NIVEAU TECHNIQUE PRE REQUIS A L'ENTREE EN FORMATION (UCT 1 – 11 & UCT 1 – 12)

valant référentiel de niveau technique du certificat d'assistant moniteur de voile

Le niveau technique (pratique et théorique) des moniteurs et entraîneurs de voile conditionne la qualité de leurs interventions pédagogiques et de sécurité (surveillance, anticipation et intervention d'urgence en cas d'incident ou d'accident, capacités d'observation et pertinence des interventions, qualité des conseils, etc.). Le niveau technique constitue donc une condition essentielle requise pour l'accès à la formation au certificat d'« Assistant moniteur de voile ». La définition de ce niveau technique, les modalités de son évaluation et les critères et indicateurs de réussite sont définis ci-après.

A- DEFINITION

Le niveau technique voile pré requis (UCT 1) évalue la double compétence pratique et théorique dans la ou les spécialités choisies par le(la) candidat(e) (*planche à voile, dériveur, catamaran, croisière ou autres supports nautiques*). Il atteste de sa maîtrise de la conduite et du pilotage autonome du (ou des) engin(s) ou navire(s) à voile utilisé(s) avec les pratiquants.

Compétences : *Le niveau de maîtrise attendu correspond à la capacité du (de la) candidat(e) à naviguer de façon performante et responsable en situation de surpuissance, c'est-à-dire d'être capable :*

- *d'évoluer en sécurité sur une durée et dans des périmètres élargis,*
- *d'exploiter les variables du milieu et les caractéristiques du support pour optimiser son rendement,*
- *de se montrer responsable vis-à-vis du milieu et des autres pratiquants.; il comprend également la maîtrise des manœuvres de récupération de « l'homme à la mer » et s'il y a lieu, la capacité à tenir tous les postes à bord d'un voilier à équipage.*

Ce niveau technique voile correspondant au Niveau 5 de la carte de progression délivrée par la FFVoile.

Les compétences pratiques et théoriques suivantes sont attendues. Le candidat doit être capable de :

- **Matériels nautiques :** choisir, vérifier et régler le matériel nautique utilisé et l'équipement de protection individuel adapté pour lui-même et l'équipage s'il y a lieu,
- **Départs et atterrissages :** partir d'une plage ou d'un ponton et y revenir,
- **Trajectoires :** réaliser des trajectoires imposées de remontée au vent, de descente sous le vent, des contournements de marques ou obstacles, avec recherche d'efficacité dans le gain ou la perte sous le vent et dans les changements de trajectoires,
- **Manœuvres courantes :** réaliser des manœuvres courantes avec un objectif d'optimisation de vitesse, de gain ou de perte par rapport à l'axe du vent : virements de bord face au vent, empannages, abatées et aulofées, passages dans une porte étroite,
- **Manœuvres de précision :** réaliser des manœuvres de précision : arrêt en surface, arrêt sur le fond, prise de coffre, repêchage d'un homme à la mer, récupération d'un objet flottant,
- **Conduites :** piloter avec précision un voilier ou un support nautique à voile aux différentes allures,
- **Navigation :** préparer une navigation, le cas échéant (croisière) avec la documentation nécessaire, faire valoir la route, situer à tout moment le navire ou l'engin à voile, avec et sans instruments électroniques,
- **Vie à bord :** organiser son équipage en gérant la fatigue et assurer le maintien d'un rangement à bord compatible avec la navigation envisagée.

Nota : sur voiliers en équipage, les manœuvres prescrites doivent être réalisées en tant que chef de bord et pour certaines, lorsque le navire ou le voilier le permet, en solitaire (manœuvre de " l'homme à la mer",...).

Annexe 3 : Niveau technique voile pré requis à l'entrée en formation (suite)

Compétences (suite) :

- **Représentation :** décrire la chronologie des actions et représenter graphiquement les trajectoires réalisées lors des manœuvres et du pilotage d'un voilier ou engin à voile (*par exemple lors du test de niveau pratique*) ;
- **Météorologie :** pressions (*anticyclones et dépressions*), systèmes nuageux (*observation, fronts*), prévisions (*origines, utilisation, précision*), cartes (*lecture, situation*), micro météorologie (*effets de sites, phénomènes au sol*);
- **Océanographie :** marées et courants, hauteurs d'eau (*coefficients, amplitudes, profondeurs et niveaux, cartes, règle des douzièmes, annuaires, sondes, pied de pilote, vagues, effets de fonds, ...*) ;
- **Technologie d'un navire ou engin à voile :** éléments constitutifs du navire ou de l'engin à voile , matériaux (*caractéristiques et utilisation*), vérifications d'usage (*contrôles visuels, tests autorisés*) ;
- **Fonctionnement d'un voilier :** forme et volume d'une voile (*fabrication, mesure, réglages*), forces exercées sur un voilier, sur une voile , effets aérodynamiques et hydrodynamiques.
- **Navigation estimée :** la terre et les cartes, les routes et leur mesure, l'orientation, l'estime et son contrôle (*les nord, les routes et les caps, la déclinaison, la déviation, la variation, les instruments et leur usage, triangle de vitesse, tracés et incertitude, alignements, relèvements, transport, arc capable, point, atterrissage, sondes, compensation et régulation du compas, les tables, atlas et instructions,...*).

B- MODALITES D'EVALUATION

Le niveau des **compétences pratiques** s'apprécie :

- soit à partir d'un résultat obtenu en compétition (*équivalent ou supérieur à 08 sur 20 sur l'échelle de notation pour le BEES voile, sur proposition d'un cadre technique voile habilité*),
- soit lors d'une session de notation organisée par au moins deux évaluateurs habilités et comprenant un ou plusieurs parcours réalisés si possible dans deux conditions de mer et de vent différentes avec des exigences adaptées à chacune des deux conditions retenues ; l'appréciation de niveau du candidat prend en compte si nécessaire le curriculum des navigations effectuées de manière autonome, montrant la variété des situations de pratique rencontrées (*types de temps, types de supports, types de mer ou plans d'eau, types de pratiques,...*).

Le niveau des **connaissances théoriques** s'apprécie à partir des réponses du candidat à un questionnaire de trois questions ou un problème pour chacun des sept domaines prévus. Le questionnement peut être réalisé :

- Soit par écrit (*durée : 1H30*),
- Soit lors d'un entretien (*durée : 1H00*),
- Soit d'une épreuve mixte où l'entretien (*30 minutes*) permet d'obtenir des précisions sur les réponses données par le candidat à un questionnaire écrit (*durée 1H00*).

Annexe 3 : Niveau technique voile pré requis à l'entrée en formation (fin)

C- QUALIFICATION DES EVALUATEURS DU NIVEAU TECHNIQUE DE NAVIGATION A VOILE

Conformément à l'annexe 4 de la présente convention, seuls les titulaires d'un diplôme professionnel d'encadrement de la voile de niveau III ou supérieur, les formateurs habilités FFVoile et les cadres techniques voile (Conseillers techniques sportifs et conseillers techniques fédéraux) sont habilités pour attester du niveau technique voile du certificat d'AMV. Les Responsables techniques qualifiés titulaires d'un diplôme professionnel d'encadrement de niveau IV peuvent attester du niveau technique des titulaires du certificat d'AMV pour l'encadrement réalisé sous leur contrôle au sein de l'établissement d'APS où ils exercent.

D- EQUIVALENCES

Dispensent de l'attestation de niveau technique de navigation à la voile pré requise pour la formation au certificat «d'assistant moniteur de voile »:

- le niveau technique de navigation autonome, anciennement intitulé « A2-C1 », délivré par la FFVoile,
- une note pratique délivrée par le DTN de la FFVoile pour le BEES voile, égale ou supérieure à 08/20,
- le niveau technique d'accès à la formation au BPJEPS, spécialité « activités nautiques », mention « voile ».

* * *